

# L'arithmétique à Bonzon

Autor(en): **A.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209273>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LA SAOCESS' AI TCHOU, DAU DZORAT

La saocess' ai tchou! Vaudois dai velâzdo  
 Ai-vo z'u medzî oquie de meillêo?  
 Çvoué cein lâi a pas faulta de mâzdo.  
 La saocess' ai tchou! Ah! quinna savâo!  
 Rein qu'à lâi sondzî, lè potte mè breinnant;  
 Mè vint l'iguie âo mor, ie su tot dzoiâo,  
 A l'hâora dau nè, que lè dzein gouvernant,  
 Cliaque de l'autr'hi  
 Mè revint adî.

Quinna boun' oudeu! Rein qu'à la fougâre  
 On pouâve djurâ, pardieu! qu'ein età.  
 Et, sein trào dzanlyi, dinse onna parâre  
 Foudràî dai z'ètiu por ein atsetâ.  
 Et pu 'na couleu! L'arâi falîu vèrè!  
 Lè tchou et la tsè l'étant eimpatâ  
 Et tant bin mècliâ qu'on lâi pouâve lière;  
 « Vretâbllio cañon. »  
 Na pas : « Tchou façon. »

Et pu quin bon goût : clique de *Rebaille*  
*Mein mè et bin mè!* On arâi pliorâ  
 Tant bouna l'ètâi tota clia vicaille,  
 Tant ravigoteint' avoué dau porrâ.  
 On sè sarâi cru, pardieu, à 'na noce  
 O à n'on batsî. Passâve tot drâ.  
 Vo prometto bin qu'è min fè de brosse.  
 L'estoma risâi :  
 « Adî!... » que desâi.

Lâi ein è fotu tant que l'ein voliâve,  
 M'ein su repèssu! m'ein su relètsî!  
 Et que l'iro bin. Tot mè riguenâve,  
 l'été tant conteint que l'arè ioutsî...  
 Lo crâno payî que dinse no baille  
 Tôla saocess' et tôla marchandi :  
 Lo cañon vegnâi de prî de Cossalle  
 Et lè tchou tot drâ  
 De Velâ-Meindrâ.

MARC A LOUIS

**Etrennes.** — Alo, Marianne, d'où avez-vous cette saucisse aux choux ?

— C'est le charcutier qui me l'a donnée de nouvel-an.

— Ah!... je comprends...

— Quoi? que comprends-tu... qu'y a-t-y?...

— Oh! rien! Seulement, dites-voï, les amis, chaque fois que vous tomberez sur un boquet de viande, vous crierez : « You!... » C'est dit, pas?...

**Suprême ressource.** — Un officier se plaignait à son supérieur d'avoir été insulté, frappé même par un de ses camarades.

— Est-ce que vous n'aviez pas d'épée? demande le supérieur.

— Non, mon colonel.

— Est-ce que vous n'aviez pas de couteau?

— Non plus, mon colonel.

— Scrogneû, vous aviez au moins votre cure-dent!

## DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN

AUJOURD'HUI, où l'on discute à tout propos et hors de propos du patriotisme, des droits et devoirs du citoyen, il nous paraît qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire quelques passages d'un rapport, présenté en 1841, par M. Guisan, procureur-général, à la Société vaudoise d'utilité publique. Ce rapport a trait à l'ouvrage, très remarquable à bien des égards et qui eut le mérite d'être le premier de ce genre, chez nous, que venait de publier M. L.-F. Gauthey, pasteur — depuis directeur des Ecoles normales — sous le titre : *Des droits et des devoirs des citoyens vaudois* ou *Essai d'instruction civique*. Le temps ni les événements n'infirment les considérations intéressantes de l'auteur du livre et du rapporteur.

\* \* \*

« M. Gauthey, n'eût-il que le mérite d'avoir tenté le premier une pareille entreprise, dit M. Guisan, aurait, à ce titre seul, droit à la reconnaissance de ses concitoyens; mais il a fait plus que cela, et son *Essai* est un ouvrage remar-

quable non seulement par son sujet, mais, plus encore, par la manière dont il a été envisagé par son auteur. Pour lui, le citoyen n'a pas seulement des droits à exercer, mais avant tout il a des devoirs à remplir; et c'est sous ce point de vue qu'il est essentiel de le considérer. Malheureusement c'est ce que l'on ne fait que trop rarement; les flatteurs du pouvoir, où qu'il se trouve, ne parlent jamais au peuple, à celui qui a le pouvoir en main, que de ses droits et jamais de ses devoirs. Mais ici-bas, dans quelque position qu'il se trouve, l'homme a-t-il autre chose que des devoirs à remplir? Les droits ne se confondent-ils pas toujours avec les devoirs, ou plutôt, ne sont-ils pas une seule et même chose, suivant le point de vue sous lequel on les envisage? Les droits du magistrat, du père de famille, des citoyens, ne sont tels que considérés vis-à-vis de ceux envers qui on les exerce; mais, eu égard à celui qui les exerce, ils sont pour lui des devoirs dans l'acceptation la plus absolue de ce mot; et ce n'est qu'à ce titre que l'exercice de nos droits acquiert une véritable valeur, une importance réelle.

« C'est là ce que distingue avant tout, à nos yeux du moins, l'*Essai d'instruction civique*, et c'est là ce qui explique le point de vue élevé qui domine tout cet ouvrage; chacun y apprendra à connaître ses devoirs bien plus que ses droits, et à comprendre que, dans la société, chacun est appelé à concourir à la construction de l'édifice social, que chacun a une mission à remplir quelle que soit la place que Dieu lui a assignée; que, sous ce point de vue, nous sommes tous employés à une œuvre commune, et que les ouvriers les plus utiles ne sont pas toujours ceux qui paraissent jouer un rôle plus élevé.

« ... Nous ne saurions cependant admettre avec M. Gauthey l'origine qu'il paraît assigner à la société politique. M. Gauthey paraît se rapprocher du système immortalisé par Rousseau dans le Contrat social, d'après lequel l'homme obéissant à l'instinct de la sociabilité, se serait réuni d'isolé qu'il était et aurait ainsi formé la première société. « En vertu de ce penchant (la sociabilité), dit M. Gauthey, les hommes se réunissent, fondent des établissements en commun, bâtissent des villages et des villes, » et, par ces associations plus ou moins étendues, forment des communautés, des peuples et des nations. C'est aussi par suite d'un tel penchant qu'après bien des siècles et des vicissitudes, a été fondée la grande société politique à laquelle nous appartenons et qu'on appelle le *peuple vaudois*. »

Et plus bas : « La formation des sociétés humaines résulte encore du besoin que les hommes ont de défendre leurs droits. »

« Ainsi M. Gauthey ne considère pas la société comme un fait primitif, mais comme un résultat du développement naturel de l'homme. C'est là, à notre avis, une erreur, et il nous paraît au contraire *a priori* que si l'homme eût été créé isolé, il est tout à fait à présumer qu'il serait resté tel et qu'il ne se serait jamais formé ni société, ni langage. C'est du reste une des opinions de Rousseau. Nous pensons que la société est un fait primitif qui se développe et se transforme dans le temps, mais qui a pris naissance avec l'homme lui-même, et que l'hypothèse d'un état d'isolement de l'homme, état prétendu de nature, est une hypothèse contredite par l'histoire, par la raison et par la révélation.

« C'est l'admission de cette même hypothèse qui fait dire à M. Gauthey : « Il est évident qu'en entrant dans la société civile, l'homme perd quelque chose de son indépendance naturelle. » Et plus loin : « *Faire ce qui nous plaît*, » serait notre liberté si nous étions seuls dans le monde ou complètement isolés de nos semblables; *faire ce qui nous plaît* sans nuire aux autres, est la liberté dont nous pouvons

» jouir dans la société civile et la seule que nous devons désirer. »

« ... Non, l'homme vivant au milieu de ses semblables n'est pas moins libre que l'homme isolé; bien au contraire, puisque c'est seulement alors qu'il peut exercer ses droits et développer ses facultés. La société est l'élément nécessaire de l'Humanité. Hors d'elle, l'homme ne peut que languir, végéter et mourir. Enfin nous ne saurions admettre non plus que l'homme isolé *pût faire tout ce qui lui plairait de faire*, en eût-il la possibilité; ou que la limite de notre liberté dans la société civile soit celle indiquée dans les passages ci-dessus rappelés. L'exercice de nos droits peut quelquefois être nuisible à d'autres sans pour cela cesser d'être légitime aux yeux de la morale et de la loi, et il est bien des actes qui ne sont en eux-mêmes nullement nuisibles, qui nous sont cependant interdits. La véritable limite de notre liberté est dans notre devoir; nous ne devons rien faire qui lui soit opposé, et l'homme isolé a aussi des devoirs à remplir.

« Nous avons cru devoir insister un peu sur ces principes, parce qu'ils sont en eux-mêmes d'une haute importance et que les idées admises dans les passages que nous avons relevés sont assez généralement admises. Cependant, s'il était vrai que la société politique fût restrictive de la liberté, comment pourrait-elle réellement se légitimer? Ne pourrait-on pas redouter, non sans quelque raison, que le développement toujours progressif de la société civile ne finit par absorber l'individu au profit d'un être insaisissable? C'est cette crainte qui a fait que des esprits généreux et sincèrement amis de l'homme se sont surpris à regretter les temps de la barbarie, où le lien social était presque sans force et languissant. Mais ici encore interrogez l'histoire, et elle vous répondra que jamais l'homme n'a été moins libre que dans ces temps malheureux, et il nous paraît que l'on pourrait soutenir, sans être accusé de paradoxe, que la *liberté individuelle est en raison directe de la civilisation ou du développement de la société politique*. »

**De solides crânes.** — Il paraît que dans la Haute-Bavière, les fêtes villageoises se terminent rarement sans batteries. En guise d'armes, on se sert de chopes et de cruches à bière, et on se les lance à la tête. Les crânes sont heureusement des plus résistants là-bas. Une bonne femme ne disait-elle pas à son mari, huit jours après une mêlée dont il était sorti la tête en sang :

— Michel, quand te feras-tu arracher une bonne fois ces tessons de bouteilles! tu déchires tous mes oreillers ?

**A l'école de fromagerie.** — Deux jeunes Suisses-allemands échangent leurs impressions :

— Dis, Hans, n'est-ce pas le professeur il est laid ?

— Ia, lait à faire beurre.

## L'ARITHMÉTIQUE A BONZON

TOUCHANT l'origine de cette locution, bien vaudoise, nous recevons encore les lignes que voici :

« Des deux explications proposées, celle de M. Vulliamin me paraît se rapprocher beaucoup plus de la vérité que celle de M. le Dr Narbel.

« Je ne crois pas qu'on puisse identifier *botson* et *Bonzon*. Puis, dans le patois que je connais le mieux, celui du district de Vevey, on ne dit pas se coucher à *botson*, mais à *bonlon*. *On bonlo*, c'est un homme qui, au lieu de se tenir droit, esquisse une boucle, autrement dit un bossu. *Dremi à bonlon*, se dit d'une personne assise, qui s'endort en baissant la tête en avant, formant la boucle; par extension : dormir la bouche contre terre.

» L'expression *tray è dou fan yon* provient évidemment, me semble-t-il, de l'habitude qu'avaient les marchands de compter les clous. Autrefois, on ne les achetait jamais au poids, on en demandait un cent, un demi-cent, un quart de cent. J'en ai moi-même acheté mainte fois dans ces conditions, et je vois encore le marchand prenant du grand tas, trois clous, puis deux clous, et réunissant les cinq pour faire un petit tas. Le client comptait les petits tas pour voir s'il recevait son dû.

» Maintenant, s'agit-il de M. Bonzon, jadis négociant à Vevey? Je serais tenté d'en douter. Mon père, né en 1817, citait l'expression de l'arithmétique à Bonzon, comme on cite un proverbe connu de tout temps. Or le magasin de M. Bonzon florissait vers 1860. S'agirait-il d'un ancêtre de celui-là, ou d'un autre Bonzon? Je l'ignore. Mais je crois l'expression beaucoup plus ancienne que le magasin dont parle M. Vulliamin. »

A. T.

**Stand !** — Le fait est authentique. Il s'est passé à la montagne.

Une jeune miss, à la recherche d'un point de vue « very beautifull », remarque un écriteau portant ces mots :

STAND, 5 minutes, vue splendide.

Il s'agissait, on l'a deviné, du stand servant aux exercices de tir des villageois et d'où l'on jouit d'un point de vue admirable.

Mais « stand », en anglais, signifie : « rester debout ».

Près de là, une dame anglaise semblait attendre aussi.

Calmement, miss tira sa montre. 2, 3, 6, 7 minutes s'écoulaient. Alors, toujours montre en main, elle s'écrie :

— Aôh, les Souisses faire toujours, toujours, toujours attendre.

Qu'attendait-elle donc ? R. MARMER.

**Prière.** — Une dame, très respectable, était entourée de toute sa famille, au chevet d'une de ses filles en danger de mort.

Elle s'écria soudain, dans sa douleur : « Mon Dieu ! rendez-la moi et prenez plutôt tous mes autres enfants ! »

Un monsieur qui avait épousé une de ses filles, s'approche de la dame et lui parlant bas à l'oreille, demande : « Maman, les gendres en sont-ils ? »

### UNE VILAINE MARCHANDISE

Il y a quelques jours, on a accompagné au champ du repos un homme très modeste, quoique très connu, à la mémoire de qui le *Conteur* doit bien un suprême et sincère hommage, un souvenir reconnaissant, car c'était un de ses plus anciens abonnés, un de ses amis fidèles. Il s'agit du bon vieux postillon du Simplon, François Cerez, mort à l'âge de 81 ans, après une carrière toute consacrée au devoir et au travail. Entré en 1856 au service des postes, il y est resté jusqu'en 1909, soit pendant 53 ans.

Il débuta par le service postal Lausanne-Neuchâtel, puis continua successivement par le Lausanne-Berne, Lausanne-Salins (France) et, dès 1859, pendant 35 années, Lausanne-Simplon, d'abord jusqu'à Domodossola, ensuite, une ligne de chemin de fer ayant été construite, jusqu'à Arona seulement. De 1905 à 1909, il a fait le service de la Furka, de Brigue à Göschenen.

Tandis qu'il faisait le service du Simplon, il eut une fois une terrible angoisse, raconte la *Tribune de Genève*.

— C'était un soir, à Arona, disait-il, un peu avant le moment du départ, on me fait appeler au bureau.

— Faudra ouvrir l'œil cette nuit, me dit le chef. On annonce de Gènes l'arrivée d'un million huit cent mille francs à destination de la banque de Paris et des Pays-Bas à Genève.

En effet, l'argent arriva, accompagné d'un commissaire de police et de deux gendarmes italiens.

Le gros de la somme, en or, était réparti dans 28 sacs. Le reste en petits groupes. On était en plein hiver, le temps menaçait. A minuit, au moment de partir, le buraliste me dit :

— Diable ! j'ai oublié de commander des gendarmes pour vous accompagner. Vous ne pouvez pas partir ainsi.

— Les gendarmes ! Si vous croyez que j'ai le temps de les attendre, les gendarmes. Pour arriver de nuit à la montagne, par un temps pareil, jamais de la vie.

Et je suis parti tout seul avec mon postillon et mes deux millions. Mais cette fois, je ne vous le cache pas, je tenais mon pistolet à la main.

J'ai été content, une fois à destination, de me débarrasser de tout cet or ; c'est de la vilaine marchandise.

**La queue de minet.** — « Voyons, Charlot, ne tire donc pas la queue du chat ! »

— Je ne la tire pas, maman, je ne fais que la tenir... c'est lui qui tire.

### LE PÈRE DU MONOLOGUE

Le monologue se meurt. Il eut son heure de gloire, qu'il dut surtout aux Coquelin, aîné et cadet. Ils avaient créé le genre, dans lequel personne ne les égala ou tout au moins ne les surpassa.

Les Coquelin personnifiaient le monologue. Les Coquelin morts, le monologue ne devait leur survivre longtemps. Si l'on peut regretter toujours la disparition des deux célèbres artistes, on peut, en revanche, se consoler aisément de celle du monologue. La perte n'est pas grande. A quelques exceptions près — ceux de Jaques Normand, par exemple — ce qu'il y avait de mieux dans le monologue, c'était l'art avec lequel le disaient les Coquelin.

Mais, respectons l'agonie du monologue et plutôt que d'aigrir ses derniers moments, en dissipant ses illusions, évoquons le souvenir de ses premiers succès.

L'origine du monologue est une pièce de vers bien connue, intitulée le *Hareng saur*. Composée par Charles Cros pour endormir la petite fille de sa sœur, elle eut un succès inouï, colportée sur la scène et dans les salons par Coquelin cadet et dans les estaminets par son auteur.

En quelques jours le nom de Charles Cros fut généralement connu des Parisiens et le *Hareng saur* jouit pendant des années du privilège et de la renommée des plus illustres scies. Bien plus, il marqua l'origine d'un genre, celui du monologue. Cros, pour exploiter sa vogue, composa de nouvelles pièces de même nature qu'il récitait d'un côté, Coquelin de l'autre. Les imitateurs s'efforcèrent aussitôt d'exploiter ce genre. Pendant un temps il plut des monologues.

Voici, pour ceux qui l'ignorent encore ou qui l'ont oubliée, la scie du *Hareng saur* :

Il était un grand mur blanc — nu, nu, nu,  
Contre le mur une échelle — haute, haute, haute,  
Et, par terre, un hareng saur — sec, sec, sec.

Il vient tenant dans ses mains — sales, sales, sales,  
Un marteau lourd, un grand clou — pointu, pointu,  
Un peloton de ficelle — gros, gros, gros, [pointu,

Alors il monte à l'échelle — haute, haute, haute,  
Et plante le clou pointu — toc, toc, toc,  
Tout en haut du grand mur blanc — nu, nu, nu.

Il redescend de l'échelle — haute, hante, haute,  
L'emporte avec le marteau — lourd, lourd, lourd,  
Et puis s'en va ailleurs — loin, loin, loin,

Et depuis le hareng saur — sec, sec, sec,  
Au bout de cette ficelle — longue, longue, longue,  
Très lentement se balance — toujours, toujours,  
[toujours !...]

**Les raseurs.** — L'auteur d'une tragédie vient en faire la lecture à l'un de ses amis. Il débute par ce vers, mis dans la bouche d'une princesse :

De l'Arabie, enfin, en ces lieux arrivée...

L'ami l'interrompt, disant :

Princesse, asseyez-vous ; vous êtes fatiguée.

\*\*\*

Un jour d'hiver, un autre auteur invita un de ses amis à venir chez lui. Sitôt ce dernier assis, l'amphitryon se mit à lui lire ses vers.

Ça n'en finissait plus et dans la cheminée pas de feu. Le malheureux auditeur, transi, à qui son ami demandait son sentiment, répondit :

— Mon cher, s'il y avait plus de feu dans tes vers ou plus de tes vers dans le feu, ça irait mieux.

**IVrognerie et richesse.** — Le pasteur de... avait un paroissien dont il n'avait pu, en dépit de tous ses efforts, vaincre le triste penchant à la boisson.

Un jour, il le rencontre dans un état d'ébriété vraiment lamentable. L'entreprendre, en telle occurrence, eût été absolument inutile.

Mais le lendemain, le pasteur retrouve notre homme, en bon état. Il l'aborde et lui adresse une sévère admonestation, l'exhortant à renoncer à la boisson.

Le paroissien écoute sans mot dire, puis, quand le pasteur a fini de parler :

— Ecoutez-voilà, Mossieu le pasteu, fait-il en souriant avec malice. J'ai connu un mossieu qui était devenu immensément riche.

— Ah ! oui. Et comment ?

— Y s'occupait de ses affaires.

**Théâtre.** — Spectacles de la semaine :

Dimanche 12 janvier, en matinée et en soirée, irrévocablement deux dernières représentations de *L'Aiglon*, drame en 6 actes, en vers, d'E. Rostand.

Mardi 14 janvier, 2<sup>me</sup> représentation du grand succès, *Le Cœur dispose*, comédie en 3 actes, de F. de Croisset.

Jeudi 16 janvier, 3<sup>me</sup> soirée de gala, pour la première fois à Lausanne, *Le Petit Café*, comédie en 3 actes, de Tristan Bernard.

Vendredi 17 janvier, *Le Cœur dispose*.

\*\*\*

**Kursaal.** — Depuis hier, le Kursaal nous donne le délicieux opéra-comique de Maillart, *Les Dragons de Villars*. Ce n'est pas par l'attrait de la nouveauté que brille cette pièce ; elle est ancienne et déjà bien connue. Mais les ans ne lui ont rien, oh ! mais rien enlevé de sa poétique fraîcheur. On se laisse prendre, comme au premier jour, au rythme berceur de ses mélodies exquises. Elles ont le charme discret de ces vieux encore tout roses et blancs, aux yeux vifs, à l'esprit et au cœur toujours jeunes. L'interprétation est bonne. — Demain dimanche, matinée et soirée.



CHOCOLATS  
EXTRA  
FONDANTS

Suchard

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAZ

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO